

La neige, le verglas mais aussi les vents violents et les fortes pluies impactent les chantiers et les compagnons au travail. Ces aléas climatiques nécessitent des précautions particulières pour travailler en sécurité. Pour limiter les risques d'accidents du travail liés aux températures particulièrement basses en période hivernale et supporter les conditions climatiques difficiles qui en découlent, quelques mesures et beaucoup de bon sens doivent être appliqués.



Évaluez les risques spécifiques au travail



Le code de travail ne donne pas de valeur de température froide déclenchant des actions particulières. Toutefois, il crée une obligation générale pour l'employeur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre les intempéries et le froid.

- ◆ **Sensibilisez** vos équipes en amont avec un ¼ d'heure sécurité dédié
 - ◆ **Consultez la météo** pour adapter le travail sur les chantiers
 - ◆ **Surveillez le vent** pour les opérations de levage et de matériels de travaux en hauteur
 - ◆ **Adaptez les postes de travail** et favorisez la rotation des tâches pour profiter des heures les plus chaudes
 - ◆ **Équipez-vous** en conséquence, et habillez-vous chaudement.
- Attention, **évitez les écharpes, faites porter des « tours de cou ».**
- ◆ Privilégiez des outils d'aide à la manutention afin d'éviter les activités physiques trop intenses.
 - ◆ Évitez les travaux isolés
 - ◆ Buvez des **boissons chaudes**



[cliquez ici](#)

Kit à télécharger pour travailler en toute sécurité sur preventionbtp.fr



L'OPPBTP met à disposition gratuitement dans un document PDF plusieurs ressources d'animation sécurité afin de sensibiliser vos équipes sur le terrain.



Vidéo minute
prévention



Affiche de
prévention



Quiz pour réviser
les fondamentaux



Solutions pour de
bonnes pratiques



[cliquez ici](#)
pour en savoir plus

Attention à l'intoxication au monoxyde de carbone par l'utilisation de chauffage d'appoint et équipement à moteur thermique dans un milieu non aéré.



Votre agence OPPBTP Centre-Val de Loire : centrevaleloire@oppbtp.fr

Retrouvez toute la prévention sur votre métier sur www.preventionbtp.fr